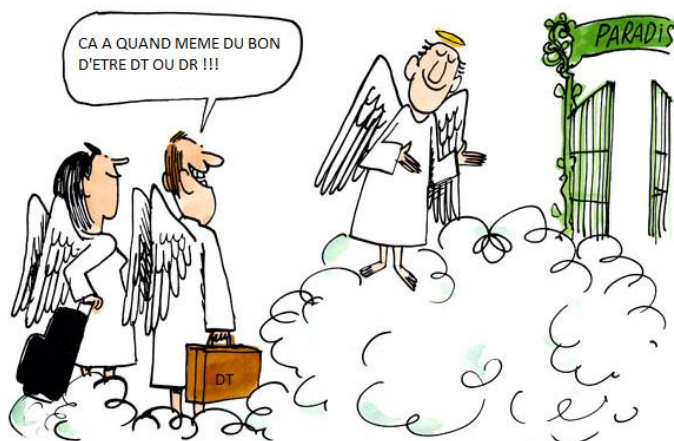


AUX COPAINS D'ABORD !

AU PARADIS DE LA RUPTURE CONVENTIONNELLE



Pour une rupture conventionnelle ?
Revenez quand vous serez au moins au coeff 1028 !

Une rupture conventionnelle ?
Ah, Ah, Ah, Ah, Ah !
Qu'est-ce qu'il faut pas entendre !
Ah, Ah, Ah, Ah, Ah !



Bien que dénoncées depuis de nombreuses années par les organisations syndicales, ainsi que dans la presse (cf ; Article du Monde du 11/11/2014 « Les petits arrangements de Pôle emploi avec ses cadres proches de la retraites »), les ruptures conventionnelles semblent toujours la norme pour une certaine population de Pôle emploi. Nous constatons encore que des DT (dans la Loire ?), DTD, DAPE, peuvent bénéficier d'une rupture conventionnelle. Non pas pour mener à bien un projet professionnel loin de Pôle emploi, mais seulement pour contourner l'administration fiscale française.

Et oui, la prime de retraite déguisée en rupture conventionnelle cela permet de la défiscaliser !

Nous rappelons que ces dirigeants portent, durant leur carrière, la chasse aux fraudes des demandeurs d'emploi et de ses salariés.

Un bel exemple du « faites ce que je dis, pas ce que je fais » !

A l'heure où on demande aux agents de faire des économies de bout de chandelles à tous les niveaux, où on annonce des suppressions de postes, sommes-nous, à Pôle emploi dans une sorte de no man's land où les plus puissants pourraient bénéficier de tous les avantages pendant que les gueux n'ont qu'à se taire ?



A Pôle emploi, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne !